

**PROCES-VERBAL No 7**  
de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM  
jeudi 25 mai 2023  
Salle des Jardins à Denges

Présidence

M. Christian FRANCO, Président, ouvre la séance extraordinaire à 20 h.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Assermentations
- 3.
4. Communications du Bureau
5. Approbation du procès-verbal No 6 du 14 décembre 2022
- 6.
7. Communications du Comité de direction
- 8.

**1. Appel**

27 délégués sont présents.

Excusés : Mmes Annabelle AMSLER, Aline DUPONTET, déléguées de Morges.

MM.

Vincent ANTONIOLI, délégué de Lonay,

Frédéric GLASSEY, délégué de Tolochenaz, Luc BRETON, délégué de Vaux-sur-Morges

Absents : Mmes Jasinta DEWI FREITAG et Céline ELSIG, déléguées de Morges, (arrivées plus tard)

**2. Assermentations**

Le Président procède aux assermentations de M. Jérôme SCHERER, délégué de Préverenges, suite à la démission de M. Frank BONNET et de M. Alain TROGER, délégué de Morges, suite à la démission de M. Steven KUBLER.

Le Conseil intercommunal se monte maintenant à 29 Conseillers.

### 3. Approbation de l'ordre du jour

et sera suivi tel que présenté.

### 4. Communications du Bureau

### 5. Approbation du procès-verbal No 6 du 14 décembre 2022

2022 est accepté avec 1 abstention.

-verbal No 6 du 14 décembre

### 6. Présentation du projet de rénovation et d'extension de la STEP en vue de la mise à l'enquête

M. Christian MAEDER, Président du CODIR, explique que la STEP fonctionne assez bien mais elle a 50 ans. La nouvelle STEP construite sur le même site prendra en charge les micropolluants. Suite aux oppositions du 1<sup>er</sup> projet, des améliorations ont été apportées, en particulier concernant la volumétrie. Depuis 2020, travail sur des variantes avec la société Triform S.A., ce projet abouti a été

Arrivée de Mmes Jasinta DEWI FREITAG et Céline ELSIG, déléguées de Morges.

31 Conseillers.

Mme BRENNEKE (partie technique) de Triform S.A. ingénieurs-conseils, M. Jean-Luc VILLARD du bureau Elle

explique que la présentation durera 40 minutes puis temps pour des questions et ajoute que les tableaux de le 31 mai 2023.

Présentation du projet (powerpoint) par M. Raphaël CASAZZA du bureau Triform S.A. pour la partie générale. Objectifs du projet :

**Exigences légales (LEaux):** la planification de la DGE nt des *micropolluants* y compris nitrification selon

**n'a plus de réserve de capacité** et ne respecte plus certaines normes de

#### **Extension de la capacité**

activées) Débit dimensionnement optimisé: 950 l/s (dont 360 l/s en biologie et 590 l/s en traitement complémentaire des eaux diluées).

**Renouvellement** des équipements et ouvrages vieillissants de la filière eaux

#### **Optimisation énergétique**

M. Moritz BRENNEKE explique la partie technique du projet sur des plans du powerpoint, démolition de construction du traitement des micropolluants et des bâtiments

M. Raphaël CASAZZA précise que le temps.

M. Jean- le concept architectural apportera une liaison entre toutes ces fonctions et tous ces bâtiments et présente des plans par powerpoint. Le concept

bleu. Le bâtiment administratif sera placage de béton.

M. Alix GIRARD du bureau Arfolia explique paysagère. La STEP se trouve au bord du lac et il

. Le parking sera sorti du parc pour être plus au

bord de la route. Pour masquer, il y aura des jeux de buttes, des mouvements de terre pour des arbres à grand développement, des arbustes et de la prairie. Couverture des bassins avec des panneaux photovoltaïques translucides à 3m. pour une indépendance énergétique maximale.

Mm

26 mai 2023 Communiqué de presse

Fin août 2023 Enquête publique

Fin 2023 Préavis pour crédit de la phase

Fin 2024 Préavis pour crédit de construction

2025 Début des travaux

Ces étapes sont optimistes si tout se déroule bien au niveau administratif, car des oppositions pourraient retarder le projet.

-  
calculés dans les phases 2023-2024. Possibilité d

La totalité du financement sera payée par la taxe pollueur-payeur. Le coût des travaux ne sera pas pris sur le ménage courant.

La présentation étant terminée, Mme Caroline VILLARD ouvre la discussion sur les questions.

M. Pierre-Philippe HERMANN, délégué de Préverenges, souhaite la commune de Morges sur ce projet.

M. Jean-Jacques AUBERT, Municipal de Morges, explique que la Municipalité de Morges a eu la même présentation e favorablement. Le projet sera soumis à la Commission des constructions, le but étant de ne pas avoir de dérogation.

Mme Laure JATON, Municipale à Morges, s très gros effort a été fait ncore des questions et des panneaux solaires. Elle estime mais les qualités développées seront alors mises en avant, la qualité architecturale pour une bonne intégration.

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, demande si les microparticules de plastic seront prises en compte lors du traitement des micropolluants.

M. Raphaël CASAZZA répond qu que grâce au procédé par charbon actif, une importante partie sera absorbée.

M. Alain TROGER, délégué de Morges, demande si les nouveaux bassins auront des fondations standard sur pieux.

M. Moritz BRENNEKE ieux seront nécessaires.

Mme Sandra PETIT, déléguée de Hautemorges, demande si les bassins enterrés demanderont plus t si oui, augmentation de charges sur la longue durée et quel amortissement des bâtiments.

M. Raphaël CASAZZA répond que les bassins abaissés obligent à un pompage en deux étapes mais le prix définitif du site pollué. Le prix du pompage est mineur par rapport a

M. Moritz BRENNEKE ajoute que que investissement est plus important à cause des terres polluées exploitation.

M. Christian GRÄNICHER, délégué de Denens, demande si le Canton de Vaud va aider au financement de

Mme Caroline VILLARD répond qu'et que le site est inscrit au cadastre des sites pollués depuis 2021. Il faudra trouver les responsabilités. du terrain pollué plus au sud appartenant au Canton, son prix sera négocié. Les responsabilités sont à déterminer mais rien défini.

Mme Laure JATON, déléguée de Morges, est satisfaite des explications a une 2<sup>ème</sup> question .

M. Alain GARRAUX répond qu'les bureau permettant mais le Conseil intercommunal sera informé le moment venu.

M. Marc-Henri DUVOISIN, délégué de Préverenges, demande si le Canton a donné son avis.

M. Jean-Jacques AUBERT sur la commune de Morges. Il pourrait se déterminer sur les traitements et sur les principes mais pas sur

Mme Laure JATON, déléguée de Morges, déterminera sur les compétences qui sont les siennes.

M. Christian MAEDER informe que le principe CAMAC est déjà remis.

Mme Caroline VILLARD

*Covid n'étaient pas favorables à l'organisation d'une manifestation en 2021 et l'année 2022 n'a pas laissé la place aux réjouissances avec les tristes décès survenus au sein de l'ERM.*

*Le Comité de direction a donc décidé de marquer ce jubilé en 2023, année durant laquelle aura lieu la mise à l'enquête du renouvellement de la STEP.*

*La manifestation se déroulera les 16 et 17 juin prochains. Avec premièrement une soirée officielle le vendredi 16 juin, à laquelle vous êtes toutes et tous conviés. Vous avez d'ailleurs récemment reçu une invitation à ce sujet.*

*Pour information, les Municipalités des 15 Communes membres de l'ERM vont recevoir prochainement une demande pour fournir un carton de 6 bouteilles de vin blanc communal pour l'apéritif officiel, ainsi qu'un drapeau de chaque Commune pour décorer la cantine.*

*Puis, le samedi 17 juin aura lieu une journée portes ouvertes à la STEP, avec des visites guidées, des stands d'information, des animations (vous pourrez vous essayer aux graffitis sur les bassins de la STEP), de la petite restauration et des navettes en Petit Train entre le Parc des sports et la STEP.*

*Nous comptons sur vous, Conseillères et Conseillers intercommunaux, pour faire de la publicité pour cette journée portes ouvertes. Nous tenons à votre disposition des dépliants à distribuer à un large public.*

*Nous nous réjouissons de partager ces moments conviviaux avec vous !*

M. Bernard PEREY, communication relative au service « citernes » :

*Monsieur le Président,*

*Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,*

*L'ERM assure historiquement le suivi administratif des citernes pour hydrocarbures pour 16 communes, dont 11 communes membres de l'ERM.*

*Pour rappel, il s'agit uniquement d'une tâche administrative qui consiste à tenir le registre des installations en service et à suivre les contrôles périodiques obligatoires des citernes de plus de 2'000 litres situées en secteur Au ou zone S de protection des eaux. Ces contrôles périodiques doivent se faire tous les 10 ans. Ils sont effectués par des entreprises agréées et aucune vérification sur place n'est faite par l'ERM. Le suivi administratif consiste donc à :*

- 1. Tenir à jour le registre des citernes selon les avis de révision des réviseurs et selon mise en service ou les mises hors service ;*
- 2. Envoyer les avis de révision, tous les 10 ans, pour les citernes à contrôler obligatoire ;*
- 3. Contrôler les avis de révision transmis par les réviseurs et envoyer, si nécessaire, des rappels*
- 4. Collaborer avec le Canton qui délivre entre autres les accords de délais.*

*Un courrier de l'ERM a été transmis aux communes concernées le 28 avril dernier afin de les informer de notre intention de ne plus assurer ce service. Cette intention est motivée par le fait que le nombre de citernes pour hydrocarbures diminue. Certaines communes ont très peu, voire plus du tout de citernes à suivre. De plus, le programme informatique relatif à ce suivi devient obsolète. L'acquisition d'un nouveau programme devient aujourd'hui nécessaire et les coûts de celui-ci seraient partagés entre les 16 communes adhérentes.*

*En réponse à ce courrier, les communes ont fait part de leurs nombreuses interrogations. Elles se questionnent en particulier sur les tâches que ce service implique et sur les coûts que cela représente.*

*Vu ces interrogations, l'ERM va envoyer un nouveau courrier avec davantage de précisions sur les tâches et les coûts liés à ce service. Le suivi des citernes est maintenu par l'ERM à ce stade.*

## **8. Questions, vœux et divers**

demandée. Le Président informe que la prochaine séance se tiendra le 28 juin 2023 et lève la séance à 21h.10.

Le Président :

La Secrétaire :

Christian FRANCO

Monique ROBIN